



FICHE INDIVIDUELLE ADULTES TENNIS CLUB DE FRENOUVILLE Saison 2023-2024

INFORMATIONS DU SPORTIF

Renouvellement – licence n°

Nouveau

Nom : NOM DE NAISSANCE :
Prénom : Sexe : Féminin* / Masculin*
Date et lieu de naissance : Nationalité :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. Domicile : Tél. portable :
Adresse mail :
Numéro de carte magnétique (coût de cette carte 10€) :

AUTORISATION

Je souhaite jouer en championnat par équipe
* si oui, je m'engage à être présent au minimum à 5 rencontres (déplacement ou visite du club adverse) par championnat hiver comme été, seniors comme seniors plus et à toutes les convocations des équipes sauf motifs majeur.

J'autorise le club à diffuser toutes les images/photos/vidéos ou je pourrais apparaître lors des manifestations/tournois/animations ou autres afin de promouvoir l'image du club que ce soit sur les réseaux sociaux / publications / ou autres.

ATTESTATION

- 1- Je m'engage à ne prêter en aucun cas ma carte magnétique qui est nominative et personnelle et à ne jamais communiquer les codes des terrains extérieurs.
- 2- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du T.C.F. et m'engage à le respecter.
- 3- J'ai pris connaissance de ce texte de loi appliqué dès le 1er septembre 2023. « La Loi Sport du 2 mars 2022 permet désormais aux fédérations sportives, après avis de leur commission médicale, d'adopter leur propre réglementation relative à l'obligation, ou non, de présenter un certificat médical, ou une attestation, lors de la délivrance d'une licence à un pratiquant majeur. Dans ce cadre et conformément à l'avis de sa Commission fédérale médicale, la Fédération Française de Tennis a validé la suppression du certificat médical, ainsi que des attestations, dans le cadre de la délivrance d'une licence à un pratiquant majeur. »

Date et signature (précédées de la mention « lu et approuvé »)

Tarifs cours annuels saison 2023-2024 (licence + cours + cotisation) = 220€ *

OU

Tarifs annuels saison 2023-2024 (licence + cotisation) = 60€ *

Paiement par chèque* ou espèces*

Possibilité de payer par chèque uniquement en 3** ou 4* fois (Septembre 2023** / octobre 2023** / novembre 2023** / décembre 2023*)

*barré les mentions inutiles

Inutile de mettre des annotations au dos des chèques, l'encaissement de ceux-ci se fait par ordre numérique et en fonction des choix cités ci-dessus. Les chèques seront encaissés vers le 15 du mois.